

Formation Habilitation Électrique Initiale ou Recyclage (tous les 3 ans) Opérations d'ordre non électrique Exécutant B0-H0-H0V

PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire et maîtrise des 4 opérations de calculs
- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité

OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre au personnel réalisant des opérations d'ordre non électrique en BT et HT de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou des installations électrique.
- Mettre en application l'ensemble de ces opérations en respectant les règles de sécurité de la norme NFC 18-510
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions en fonction du contexte d'intervention
- En cas de recyclage, remise à jour de l'ensemble de ces éléments

DURÉE DE FORMATION

- 1 jour de formation (7 heures) : Tronc commun

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

TARIFS

- Tarifs de 20 € à 40 € de l'heure, selon les modalités de financement

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

Les connaissances générales	<ul style="list-style-type: none">- Les habilitations- Les différents matériaux liés à l'électricité- Les installations électriques et la sécurité des installations- L'environnement et les nouvelles zones de travail- Les équipements et signalisations- Evaluation théorique
La mise en situation	<ul style="list-style-type: none">- Les différents acteurs concernés- Le repérage des zones en fonction du type d'habilitation- L'analyse des risques en situation- L'application en conformité à la norme NF C18-510- Evaluation pratique

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : Mises en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluations des acquis en fin de formation : théorique et pratique (Mises en situation, tests théoriques..)
- Un certificat de réalisation sera remis, indiquant les résultats des évaluations et le niveau d'obtention de l'habilitation

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
 - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
 - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

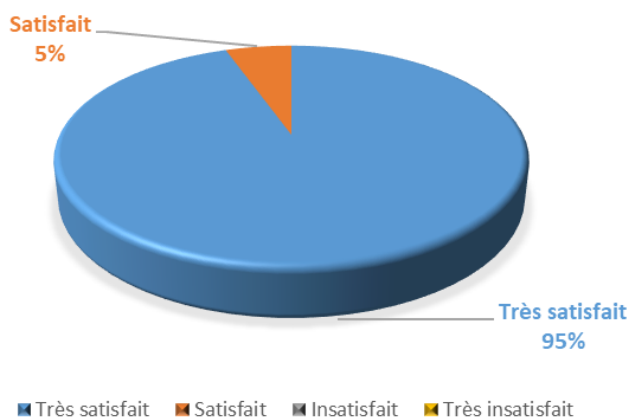
POUR CONTACTER L'IREP

Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : irep@institut-don-bosco.fr

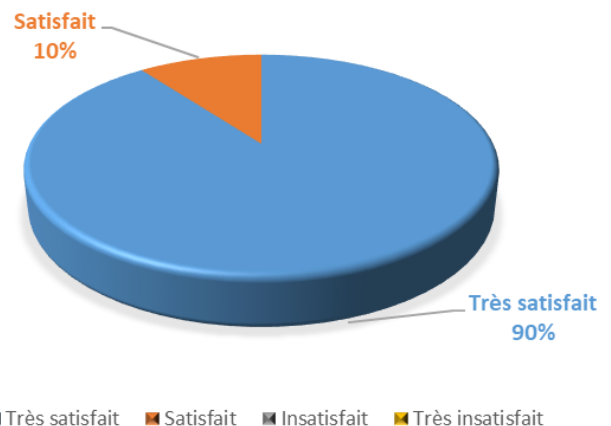
Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan
Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE



ATTEINTE DES OBJECTIFS



95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation

90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteints tous leurs objectifs.